



# Choisir ses statuts et chiffrer son projet

*Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de son projet*

## PROGRAMME

### JOUR 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts

#### Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

### JOUR 2 : Les obligations et options au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts.
- Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales. Les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)

### JOUR 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements.

- les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- les investissements et le besoin en fonds de roulement

#### Maitriser et gérer les financements : emprunts, subventions...

### JOUR 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle.

- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et dépenses

#### Apprendre à évaluer les risques de son projet

- la gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

**N'hésitez pas à venir avec vos chiffres !**

**(références économiques actuelles ou prévisionnelles)**

#### Dates :

6 et 7 décembre 2018  
13 et 14 décembre

#### Horaires :

De 9h30 à 17h30

#### Lieu :

Environs Limoges

#### Public :

Agriculteurs.rices  
Porteurs.ses de projet.

#### Intervenants :

Josiane Betton,  
Formatrice et  
consultante en création  
et gestion d'entreprises.

#### Repas :

Déjeuner partagé et  
tiré de votre sac !



# Choisir ses statuts et chiffrer son projet

## *Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations*

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa. et aux adhérents de l'Adear Limousin.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.



### Tarifs et prises en charge :

Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription. L'adhésion 2018 à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

### INSCRIPTIONS AVANT LE 15/11/2018

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet inscrit au Point Accueil Installation
  - ➔ Je joins à cette inscription une attestation originale du PAI
- Autre :

**contact@adearlimousin.com**

**05 87 50 41 03**